

# 2021

La vie  
de la

# CLE

Rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau – n°12 /  
Décembre 2021

ALBEPierre-BREDONS ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE  
AUTRAC AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES  
BREZONS CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES  
CHARMENSAC CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM  
FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC LA CHAPELLE-  
D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT LANDEYRAT LASTIC LAURIE LAVEISSENET LAVEISSIERE  
LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING LEYVAUX LORLANGES LUBILHAC  
MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES MENTIERES MOLEDES  
MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC PAULHAC PEYRUSSE  
PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE SAINT-BONNET-DE-  
CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE SAINT-GERMAIN-  
LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES- DES-BLATS SAINT-MARY-LE-  
PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES- VILLAS SOULAGES TALIZAT  
TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS VEDRINES-SAINT-LOUP  
VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau  
le 21 juin 2022*

*ARRETE n°2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté inter préfectoral n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon*

*ARRETE n°2021-190 du 12 février 2021 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Alagnon et fixant sa composition (et arrêtés modificatifs suivants)*

# S O M M A I R E

1.	L'AVANCEMENT DU SAGE.....	3
1.1.	<i>Avancement de la mise en œuvre du SAGE.....</i>	3
1.2.	<i>Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau.....</i>	5
2.	LES ÉTUDES MENÉES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	6
2.1.	<i>Inventaire des zones humides sur les zones potentiellement urbanisables</i>	6
2.2.	<i>Etude de l'évolution des zones humides du bassin.....</i>	6
3.	LES AUTRES ACTIONS EN COURS.....	7
2.1.	<i>Le suivi qualité et le diagnostic des produits phytosanitaires .....</i>	7
2.2.	<i>Volet inondations.....</i>	8
2.3.	<i>Volet quantitatif du SAGE .....</i>	9
2.4.	<i>Feuille de route et priorités d'actions .....</i>	9
4.	LA COMMUNICATION.....	10
5.	LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS .....	11
1.1.	<i>Le suivi sur les projets en cours .....</i>	11
1.2.	<i>Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau .....</i>	11
6.	LES MOYENS DE LA COMMISSION.....	12
2.1.	<i>Les éléments financiers 2021 .....</i>	12
7.	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022.....	13

## 1. L'avancement du SAGE

### 1.1. Avancement de la mise en œuvre du SAGE

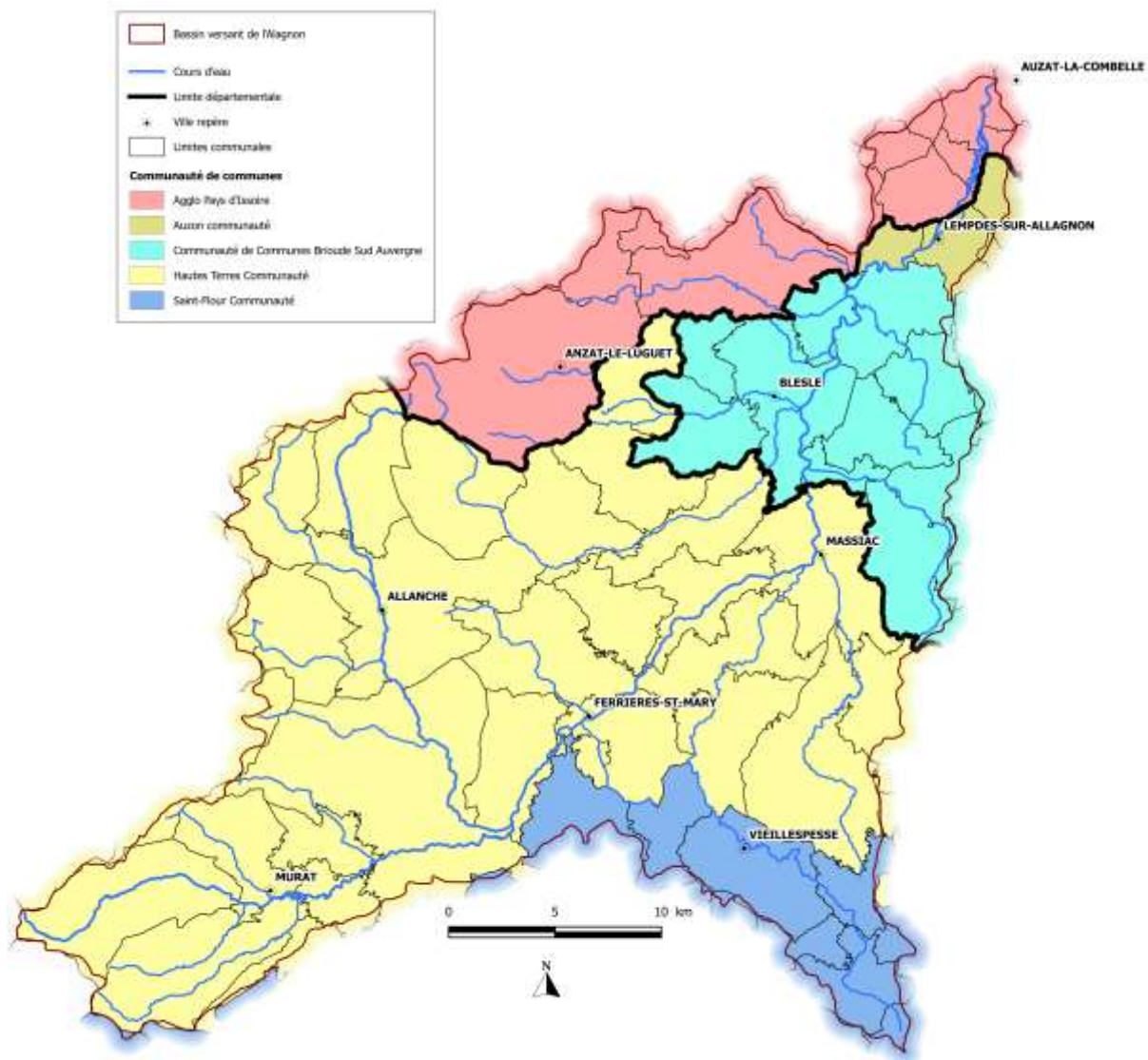
- Cette année a été marquée par le renouvellement de la CLE suite aux élections municipales. La CLE est ainsi passée de 41 à 47 membres. Cette commission a notamment permis d'élire un Président, des Vice-Présidents et les membres du bureau.

- Différentes actions prévues au PAGD ont été avancées ou réalisées. L'année 2021 a ainsi vu la réalisation de la 1<sup>ère</sup> année du suivi de la qualité physico-chimique, biologique et le diagnostic des produits phytosanitaires, l'étude d'évolution des zones humides, le lancement d'un

inventaire des zones humides sur les zones potentielles à urbaniser, ou encore des actions de communication/sensibilisation comme le programme de sensibilisation aux économies d'eau communal.

- La cellule d'animation du SAGE a rendu des avis techniques en l'absence de CLE au premier semestre puis des avis au nom de la CLE, comme l'avis rendu sur le projet de SDAGE et PDM.





## **Bassin versant et contexte administratif**

## **1.2. Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau**

### **💧 La Commission Locale de l'Eau**

Au cours de l'année 2021, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 1 fois dont l'ordre du jour a été le suivant :

#### **- La réunion du 2 juillet 2021 :**

- SAGE Alagnon : enjeux et contenu
- CLE : composition et fonctionnement
- Election des Président, Vice-Présidents et membres du Bureau
- Proposition de modification du règlement de la CLE (vote)
- Avis de la CLE sur le SDAGE, PDM et PGRI Loire-Bretagne (vote)
- Etude de l'évolution des zones humides du bassin (stage)

- Avancement des autres actions en cours et propositions/projets d'actions 2021/2022
- Présentation/validation du rapport d'activité de la CLE 2021 (vote)

### **💧 Le bureau de la CLE**

- Pas de réunion en 2021.

### **💧 Les comités techniques**

- Pas de réunions officielles en 2021, mais réunions techniques pour le suivi et la préparation des actions.

### **💧 Les commissions thématiques**

- Pas de réunions en 2021.



## 2. Les études menées par La Commission locale de l'eau

### 2.1. Inventaire des zones humides sur les zones potentiellement urbanisables

Une base de cahier des charges avait été rédigée en 2020, mais le besoin a été précisé en 2021 avec les 3 EPCI (cf. carte) en charge de l'élaboration des PLUi afin finaliser ce DCE. La consultation a été lancée en novembre et les subventions seront demandées au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 suite aux résultats de la consultation. Il est prévu de solliciter l'agence de l'eau Loire-bretagne et les fonds européens.

Ci-dessous, l'estimatif du nombre d'ha à inventorier :

Nom EPCI	Hautes Terres Communauté	Brioude Sud Auvergne	Saint-Flour Communauté	Total
Avancement PLUi au 15/10/2021	Lancement élaboration du PLUi	Elaboration du zonage	Elaboration du zonage	380
Estimatif du nombre d'ha à inventorier par le prestataire	320	25	35	



### 2.2. Etude de l'évolution des zones humides du bassin

Le SIGAL a accueilli un stagiaire dans le cadre du SAGE afin de réaliser un travail de recensement et digitalisation des zones humides par photo-interprétation. L'objectif était de comparer les données de 2005 avec celles des photos aériennes les plus récentes disponibles (2016). Le stage ne s'est pas avéré concluant, notamment en raison des incertitudes importantes liées à la photo-interprétation.

Le conseil départemental du Cantal va engager une étude d'inventaire des zones humides, notamment sur la partie Cantalienne du bassin de l'Alagnon. Le PNRVA va aussi engager une étude de ce type, ce qui permettra de disposer de données récentes sur une part importante du territoire.

Un travail de comparaison entre ces données et celles de 2005 pourra être alors réalisé afin de mieux connaître l'évolution des zones humides du bassin.







### **2.3. Volet quantitatif du SAGE**

- Economies d'eau : 2021 a permis la préparation d'une action importante de sensibilisation des élus et des citoyens à la préservation de la ressource en eau à l'échelle communale. Ce projet, porté par le SIGAL dans le cadre du plan de communication / sensibilisation commun CTVB / SAGE, sera d'abord mis en place sur une commune test, Murat. Le SIGAL a confié son lancement et sa mise en œuvre, par convention, au CPIE Haute-Auvergne, en collaboration étroite avec le SIGAL.
- Hydrogéologie : la fin de l'année 2021 a permis à l'animatrice du SAGE de commencer un travail bibliographique sur le volet quantitatif. Le premier objectif est d'examiner la faisabilité et pertinence de réaliser une étude hydrogéologique sur la NAEP (nappe à réserver pour l'eau potable) du Cantal.

Ce secteur est géologiquement complexe et susceptible d'abriter des nappes de types, ampleurs et qualité très diverses. On note en effet une succession de couches perméables et imperméables faites de coulées basaltiques plus ou moins poreuses et fracturées mais aussi la présence du socle métamorphique et de sédiments plus récents. Le problème majeur est le manque quasi-total de données sur le fonctionnement hydrogéologique du secteur. Seules quelques informations existent liées à des forages réalisés pour l'eau potable. Ces données ont l'inconvénient de rester très localisées et concernent les couches superficielles.

L'animatrice du SAGE se propose de rédiger une note sur ce sujet en 2022 après avoir réalisé un travail bibliographique et sollicité les acteurs concernés, puis de soumettre la question en CLE.

### **2.4. Feuille de route et priorités d'actions**

- Point d'étape feuille de route du SAGE : une mise à jour de l'avancement des actions prévues au SAGE et inscrites à la feuille de route a été réalisée et transmise à l'agence de l'eau. Ce travail a été complémentaire du travail de priorisation des actions (cf. ci-après).
- Priorisation des actions : l'animatrice du SAGE a réalisé un travail d'analyse (faisabilité, efficacité) des actions inscrites au PAGD, afin de définir des priorités pour 2022/2023. On retrouve les actions et études abordées précédemment, ainsi que, notamment, les actions ci-dessous :
  - Equiper les principales sources captées (AEP) de dispositifs de mesure de débits, pérenniser et renforcer le suivi quantitatif des ressources en eaux souterraines (piézomètres)
  - Compléter le nombre de stations hydrométriques (stations supplémentaires à optimiser - déplacer des stations peu représentatives)
  - Compléter les stations de mesures existantes par des repères visuels (outils d'alerte)
  - Réaliser une expertise fine des ouvrages existants ayant pour objet d'assurer la continuité piscicole afin d'en déterminer la fonctionnalité, les incidences réelles en matière de continuité et de préciser les améliorations/modifications à apporter

- Délimiter caractériser et valider l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon sur les secteurs à forte dynamique latérale identifiés par le CEPPA en 2004, et situés sur les tronçons amont et médian de l'Alagnon
- Recensement et pose de repères de crues, pose de panneaux d'information pédagogique

#### 4. La communication

Un plan d'actions de communication et sensibilisation commun au SAGE et au CTVB a été retenu pour 2021. Certaines actions sont communes aux 2 outils et d'autres sont plus spécifiquement dédiées à aider à l'application du SAGE :

- L'élaboration d'un programme de sensibilisation à la préservation de la ressource et aux économies d'eau (cf. volet quantitatif).
- La lettre N°6 du SAGE a été rédigée suite à la nouvelle composition de la CLE et l'élection du Président et des Vice-Présidents et membres du bureau. Elle a été distribuée en fin d'année dans toutes les boîtes aux lettres du bassin, ainsi qu'aux acteurs locaux.
- Des informations sur le SAGE ont été diffusées via le site internet et l'outil Facebook du SIGAL.



- Des communiqués de presse ont aussi donné lieu, comme chaque année à des articles sur l'avancement du projet dans les journaux locaux.

D'autres actions de communication et sensibilisation communes avec le CTVB ont été réalisées en 2021, notamment :

- Le festival Nature et Culture dans lequel s'inscrivent des animations et actions de sensibilisation autour de la préservation des milieux aquatiques. En 2021, le thème central retenu était le Saumon.
- Une vidéo de présentation du bassin versant est en cours d'élaboration.
- Un concours photos amateur « Et au milieu coule l'Alagnon » du 15 février au 21 juin 2021.
- Un programme d'animation dédié aux écoles est mis en œuvre à la rentrée 2021 : 15 interventions pour 250 élèves.
- Participation au Festival AUVERGREEN (Agglo Pays d'Issoire) du 29 au 31 juillet 2021.

## 5. Le suivi et les avis sur les projets en cours

### 1.1. Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

Le Président de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi notamment participé aux travaux suivants :

- Révision et mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse (comité des usagers) et comités de l'eau des 3 départements
- Suivi de la révision du SDAGE Loire-Bretagne
- Assises départementales de l'eau
- Suivi du schéma d'eau potable de la Grangeonne
- Participation à quelques réunions sur l'étude socio-économique des solutions fondées sur la nature
- Participation aux comités départementaux de stratégie des aires protégées
- Participation au réseau de surveillance DCE des eaux souterraines
- Groupe de travail du cogepomi : modèle dynamique de population (poissons migrateurs)
- Participation à la MISEN 63
- Participation à la réunion annuelle des Présidents de CLE
- Participation aux réunions du SDMA 15 et comités thématiques notamment suivi qualité du CD15
- Suivi du contrat territorial Alagnon : participation aux comités de pilotage

### 1.2. Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau

En 2021, la Commission Locale de l'Eau a été sollicitée pour donner son avis sur des projets en cours. Les principaux projets concernés étaient les suivants :

- Avis sur les projets de SDAGE et PDM 2022- 2027
- Avis technique sur l'alevinage dans le cadre du PLAGEPOMI
- Avis technique sur le PLAGEPOMI (en l'absence de CLE)
- Avis sur le projet de décret de gestion quantitative
- Avis sur le Schéma Régional des Carrières
- Avis sur le dossier d'autorisation visant la réalisation de travaux sur la ligne SNCF Aurillac-Arvant
- Avis techniques et pour le SAGE par l'animatrice, sur divers dossiers de déclaration sur le département du Cantal.

## 6. Les moyens de la Commission

### 2.1. Les éléments financiers 2021

Le SIGAL assure l'animation et le financement de la mise en œuvre du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau.

Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne, les Conseils Départementaux du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Sont présentés dans le tableau ci-dessous les frais engagés sur l'année 2021. Pour rappel les actions peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme c'est le cas pour le suivi qualité ou les actions de communication.

Financeurs	Animation (salaires animatrice et secrétaire) et frais de fonctionnement généraux	Suivi qualité 2 années (marché et matériel = 172 024,20 €) ; avancement	Communication (actions) (Dépenses 2021)	Communication (salaire et charges)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	(70%) 56 682 € TTC	50 % année 1 (nouvelle demande 2021 à cause du report)	(56%) 11 741,59 € TTC	(70%) 19 402 € TTC
Région Auvergne			(34%) 7 044,95 € TTC	
Conseil Départemental du Cantal				
Conseil Départemental de Haute-Loire				
Conseil Départemental du Puy de Dôme				
FEDER		75 % des 2 années (acompte versé 25 264, 8 € TTC)		
SIGAL	(30%) 24 292 € TTC	0 € (financé à 100 %)	(22%) 4 696,64 € TTC	(30%) 8 315 € TTC
<b>TOTAL dépense TTC 2021</b>	<b>80 974 € TTC</b>	<b>10 924, 20 € TTC (matériel de suivi SIGAL)</b>	<b>20 998,43 € TTC</b>	<b>27 717 € TTC</b>

## 7. Les perspectives pour l'année 2022

### **Au regard de l'avancement des actions et des priorités fixées pour 2022/2023, l'animatrice :**

- Continuera à suivre le marché de suivi de la qualité de l'eau des masses d'eau du bassin. Ce marché de 2 ans concerne la réalisation d'analyses physico-chimiques, biologiques et phytosanitaires. Ce suivi qualité fera l'objet d'une présentation en comité technique qualité commun CTVB/SAGE ainsi que d'une présentation en CLE en 2022.
- Lancera autant que possible (certaines étant très chronophages), les actions jugées prioritaires pour 2022/2023 :
  - Réaliser un travail bibliographique afin de rédiger une note en vue de l'éventuelle réalisation d'une étude hydrogéologique sur la NAEP du Cantal.
  - Réaliser et suivre l'étude d'inventaire des zones humides sur les zones potentiellement urbanisables sur 3 EPCI du bassin. Suivre la consultation, réaliser l'analyse des offres, demander les financements associés, encadrer les bureaux d'étude en lien avec les EPCI.
  - Equiper les principales sources captées (AEP) de dispositifs de mesure de débits, pérenniser et renforcer le suivi quantitatif des ressources en eaux souterraines (piézomètres)
  - Compléter le nombre de stations hydrométriques (stations supplémentaires à optimiser - déplacer des stations peu représentatives)
  - Compléter les stations de mesures existantes par des repères visuels (outils d'alerte)
  - Réaliser une expertise fine des ouvrages existants ayant pour objet d'assurer la continuité piscicole afin d'en déterminer la fonctionnalité, les incidences réelles en matière de continuité et de préciser les améliorations/modifications à apporter
  - Délimiter caractériser et valider l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon sur les secteurs à forte dynamique latérale identifiés par le CEPPA en 2004, et situés sur les tronçons amont et médian de l'Alagnon
  - Recensement et pose de repères de crues, pose de panneaux d'information pédagogique
  - Poursuite de la participation au travail de modification des arrêtés cadre sécheresse demandée par le Préfet de Région (reprise des valeurs seuil selon le SAGE, modification des mesures de restriction, etc.). Ce travail reste à réaliser et donc suivre sur la Haute-Loire.

- Poursuivre les actions de communication et sensibilisation auprès des scolaires, du grand public et des autres acteurs du bassin (élus, agriculteurs, etc.), (cf. plan de communication 2022).
  - Le site internet sera refait à neuf en 2022, un espace dédié à la CLE sera mis en place. L'animatrice continuera à solliciter la presse afin de communiquer autour des résultats et des enjeux du SAGE.
- Outre le programme de travail prévisionnel détaillé ci-dessus, l'animatrice assure de manière générale les missions suivantes :
    - Assurer la coordination et la concertation avec les différents partenaires techniques, administratifs et institutionnels ;
    - Apporter une expertise technique à la CLE pour la réalisation d'avis techniques ; Expertise des dossiers de déclaration et autorisation
    - Prendre part à l'élaboration des documents d'urbanisme sur le périmètre du SAGE ;
    - Rendre compte du travail de la CLE au comité syndical du SIGAL (si besoin) ;
    - Participer à l'activité générale de la cellule d'animation ;
    - Rédiger le rapport d'activité, les comptes-rendus de CLE, etc.

A Massiac, le 21/06/2022

Le Président de la CLE  
du SAGE Alagnon  
M. Philippe BOUCHEIX





Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon  
4 rue Albert Chalvet  
15 500 MASSIAC

M. Boucheix, Président de la CLE

Contact Mme. Véronique VILLEROT, Animatrice SAGE  
Tél. : 04 71 23 19 84  
(Standard du SIGAL)  
[alagnon.sage@orange.fr](mailto:alagnon.sage@orange.fr)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

